



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Rue de Zuen 120 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **S.C. VIVAQUA**, Boulevard de l'Impératrice 17 - 19 à 1000 Bruxelles
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 204/2024 - Nouvelle demande.**

Nature de l'activité principale : Stockage d'articles et point d'attache d'ouvriers de VIVAQUA actifs sur des chantiers de pose conduites

Exploitation (rubriques) : *Dépôts de substances, produits, matériel (3500 m² - rubrique 53 A), Parking (26 emplacements - rubrique 68 A), Dépôts en récipients fixes de gaz comprimé, liquéfiés ou maintenus dissous (1000 litres - rubrique 74 1A), Dépôts de liquides inflammables (100 litres - rubrique 88 1A), Dépôt de matières synthétiques d'objets en matière plastique (200 m² - rubrique 94 A), Dépôts de matériaux métalliques (150 m² - rubrique 100 A), Dépôts de substances ou préparations dangereuses (116,3 kg - rubrique 121 A),*

Zone : P.R.A.S. : *zone verte à haute valeur biologique, zones vertes, zones d'industries urbaines*

P.P.A.S. : "ABORDS DU RING" (A.R. 06/11/1956)

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **26/06/2025** et jusqu'au **10/07/2025** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 10/07/2025.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 16/06/2025.

¹ Reproduction de la signature.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN,

Par délégation :
L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER,